

Arrêté du Maire n° AR2026/050 nommant les membres non élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETE :

Article 1er - Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme THERON CANUT Huguette agissant en qualité de représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales ;
- Mme GALTIER Renée agissant en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- M. PELISSIER Hervé agissant en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- M. DAURES Jean-Louis agissant en qualité de représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département ;

Article 2 - Le mandat des membres non élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prendra fin dans les mêmes conditions que celles des membres élus du Conseil Municipal.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Olemps, le 05 mai 2026

Le Maire



Danièle KAYA-VAUR